

SESSION DU 8 DECEMBRE 2005
Orientations budgétaires

Mes chers collègues,

Cette session, la dernière de l'année, est traditionnellement consacrée au débat d'orientation budgétaire, qui prépare la discussion du budget 2006.

Nous examinerons également plusieurs autres dossiers, dont la plupart sont liés à l'exercice de compétences récemment transférées, qui marqueront nos budgets futurs.

Toutefois, je ne veux pas commencer nos travaux sans saluer la loi du 9 décembre 1905, portant séparation des Eglises et de l'Etat, dont c'est le centenaire.

Résultat d'une longue et difficile démarche pour séparer ce qui est de l'ordre des convictions individuelles et ce qui appartient à l'espace public, la laïcité contient plusieurs principes :

- la liberté de conscience, qui fait de chacun un être libre, qui donne à l'école la mission d'apprendre à raisonner, à juger par soi-même,
- l'égalité de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de sexe, de conviction spirituelle,
- la recherche de l'intérêt général, comme seule raison d'être de l'Etat.

Même si l'adoption de cette loi est inscrite dans un contexte historique propre à la fin du dix-neuvième siècle, de consolidation de la République et dans le prolongement d'une série de mesures instituant l'éducation gratuite et obligatoire et la laïcisation des enseignants, la loi de 1905, cent ans après, est toujours d'une actualité aussi forte.

C'est la laïcité qui préserve l'espace public de toute emprise exercée au nom d'une religion ou d'une idéologie, comme de tout morcellement communautariste ou pluriconfessionnel.

C'est la laïcité qui nous permet de vivre ensemble, qui rend viable notre société, dont la complexité et la pluralité sociale, source de richesse, ne cessent de croître.

Diverses manifestations marqueront le centenaire de cette loi. Une exposition sera présentée par les Archives du Finistère. Je souhaite qu'elle permette de montrer que cette loi n'appartient pas au passé, mais qu'elle reste, au contraire, aujourd'hui et toujours, le principe universel d'une société démocratique.

Je voudrais également aborder trois sujets d'actualité :

Le projet de parc marin d'Iroise. L'Assemblée nationale a examiné le projet de loi de réforme des parcs naturels. Cette évolution législative attendue permettra, je l'espère, de prendre en compte nos attentes : associer étroitement les collectivités locales à la mise en valeur d'un espace remarquable, pour un développement économique respectueux de la richesse de la faune, de la flore et des paysages de la mer d'Iroise. Devant un tel enjeu pour nos îles et notre littoral, il serait dommage que la démagogie fasse prévaloir de fausses inquiétudes sur l'intérêt général.

Les pôles de compétitivité. Nous nous sommes réjouis que trois dossiers retenus associent des entreprises et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche finistériens. La dernière lettre des ministres en charge de ce dossier précise la place très réduite que doivent avoir les collectivités locales dans la gouvernance des pôles, comme dans la sélection des projets scientifiques à développer. Par contre, les collectivités ont toute leur place dans le comité des financeurs ! D'ailleurs la préfète de région nous y invite prochainement. Le Conseil général souhaite participer au choix des projets qu'il pourrait financer s'ils concourent au développement de notre département. Il est d'autant plus nécessaire que se mette en place rapidement sur l'ensemble du Finistère le savoir-faire technopolitain déjà présent en Cornouaille et dans le pays de Brest. Je sais que les partenariats sont bien définis entre les technopoles de Brest et de Quimper. Il reste à finaliser les modalités d'animation technopolitaine du pays de Morlaix, en coopération avec le technopole Brest-Iroise. Je souhaite que nous puissions y parvenir rapidement.

Les assises régionales de la pêche. Demain je serai présent à Lorient, avec Louis Le Pensec et Jean Luc Fichet. Nous suivrons attentivement le déroulement des réflexions régionales, et y apporterons notre contribution légitime. Le maintien de l'emploi, l'installation des jeunes imposent des propositions fortes pour la préservation de la ressource. Nous avons déjà travaillé avec les professionnels sur cette question, il faudra approfondir et argumenter pour maintenir la place de la pêche finistérienne.

Concernant les dossiers de cette session, plusieurs d'entre eux sont liés à la décentralisation :

- le transfert du port de Concarneau au Conseil général relève d'une cohérence de gestion avec les 6 autres ports de pêche cornouillais. Le Conseil général se porte donc candidat à sa reprise à compter du 1^{er} janvier 2007, sous réserve d'engagements clairs de l'Etat sur les conditions financières et les travaux à achever.

- la délégation des aides à la pierre, tandis qu'en dépit des annonces du plan Borloo, le gouvernement réduit son aide au logement social,
- la mise en place de la maison départementale des personnes handicapées, nous délibérerons sur la création du groupement d'intérêt public qui la gèrera.
- le schéma des collèges et le projet de convention avec les établissements. Dans le domaine de l'enseignement du second degré, le partage des compétences qui se dessine entre les collectivités locales et l'Etat est en train de reproduire celui que nous connaissons depuis longtemps dans l'enseignement primaire : un pilotage partagé associant étroitement les autorités académiques, les chefs d'établissement et les collectivités, avec en toile de fond, une mission essentielle : agir pour corriger les inégalités face à l'éducation, dans le respect de l'autonomie des établissements.

Enfin, nous continuons notre politique de développement des transports collectifs : après Quimper et Morlaix, Brest passe à l'intermodalité au 1^{er} janvier prochain. D'où l'intérêt porté par le Conseil général au projet de tramway brestois. La Société d'économie mixte créée pour sa construction, associe Brest Métropole Océane, la CCI de Brest, des organismes bancaires. Nous y aurons notre place. Attentifs à mettre en œuvre des politiques de développement durable, nous voulons coordonner et rendre complémentaires les réseaux de transport urbains et le réseau départemental, pour renforcer l'attractivité et l'usage des transports collectifs.

D'ailleurs cette préoccupation d'un développement plus durable sera le fil conducteur de nos priorités en 2006 et irrigue les orientations budgétaires.

Les orientations budgétaires :

Ce débat est une occasion de s'écarter un peu de la technique budgétaire pour faire le point sur l'état des finances du département, identifier les tendances en cours, évaluer l'impact du contexte, rappeler les engagements déjà pris, vérifier l'urgence, la priorité, la faisabilité des projets envisagés.

Le document préparé par les services donne les repères nécessaires sur la situation financière du Conseil général :

un budget qui s'est fortement accru ces dernières années dans sa partie fonctionnement, car les dépenses d'action sociale ont doublé depuis 1998 et ont connu, ces 3 dernières années, une croissance de 25.3% par an en moyenne, avec l'arrivée de l'APA et du RMI ;

les dépenses d'investissement ont gardé un niveau assez stable pour se situer autour de 120 millions d'euros par an, alors que notre endettement a diminué, le stock de la dette ayant été réduit de 45 M€ depuis 1998.

Corollaire de cette augmentation d'activité, les charges de personnel ont évolué de 6.9% par an depuis 2001. Mais elles ne représentent plus que 15.6% des dépenses de fonctionnement alors qu'elles en représentaient près de 18% en 1998. Autrement dit, elles ont augmenté de 56%, quand le budget de fonctionnement augmentait de 80% entre 1998 et 2005. Peut-on conclure que nous avons amélioré l'efficacité de nos services ? Je le pense et il nous faut persévérer dans cette voie.

Ces quelques remarques permettent de considérer qu'à ce jour, les équilibres de notre budget sont convenables, et notre situation saine. Si l'on regarde les tendances d'évolution de nos dépenses et de nos recettes, dont certaines dépendent essentiellement du contexte économique et politique national, des incertitudes et des inquiétudes se font jour.

Du côté des dépenses, le montant des allocations RMI versé est lié à la situation économique : près de 30.000 demandeurs d'emploi à la fin du mois d'octobre ; 14.265 bénéficiaires du RMI à la fin octobre, contre 13608 à la fin décembre 2004. Plus de croissance, donc moins de chômage, signifie une réduction de la précarité, moins de personnes en insertion. L'inverse, malheureusement, se traduit immédiatement par un poids plus lourd des allocations, plus de familles en difficulté, plus de dépenses d'action sociale.

Par ailleurs, le financement du RMI reste un problème lancinant. Les conseils généraux n'ont aucune certitude sur la prise en compte des dépenses réelles pour 2005 et les années à venir.

La prestation pour l'autonomie des personnes âgées continuera d'augmenter compte-tenu de la démographie du Finistère. La réalisation du schéma d'accueil des personnes âgées, se traduira, si toutefois l'Etat débloque les sommes nécessaires pour la réalisation des établissements, par une évolution importante de notre budget consacré aux personnes âgées. Malheureusement la compensation de l'APA ne cesse de diminuer et là où l'Etat devrait participer à 50%, nous en sommes aujourd'hui à environ 30%.

Il en est de même pour le secteur des personnes handicapées. D'une part la réalisation des places prévues au schéma d'accueil, tant attendues par les familles, pèsera fortement sur nos budgets, à partir de 2007. Mais dès à présent avec l'allocation

de compensation du handicap, nous avons des difficultés à cerner les montants nécessaires dès l'année 2006.

Enfin, le contexte économique influe directement sur les difficultés que rencontrent les familles, en particulier demandant un suivi plus vigilant de la protection de l'enfance, comme un renforcement des politiques de prévention.

Le Premier ministre a annoncé un projet de loi sur la création d'un contrat de responsabilité parentale que les conseils généraux seraient chargés de mettre en œuvre. Je ne crois pas que les violences urbaines que le pays vient de connaître aient pour causes principales les difficultés éducatives que rencontrent certaines familles. Par ailleurs, je ne vois pas, avec quels moyens, le président du Conseil général pourrait suspendre les allocations familiales ou imposer un contrat à des familles.

Je ne souhaite pas que la politique de prévention se transforme en une politique de sanction ou de stigmatisation des familles en difficulté. Je ne pense pas que cela soit une réponse adaptée à la crise sociale qui frappe notre pays.

Baisse du taux de couverture de l'APA, problème de la non compensation de la dépense RMI, nouveaux dispositifs en faveur des personnes handicapées, nouveau statut des assistants maternels et familiaux, pour rester dans le secteur social, puisque c'est celui dont la part est la plus forte dans notre budget de fonctionnement, tout cela entraînera une augmentation de nos dépenses de fonctionnement.

On aurait pu s'attendre à une prise en compte par le gouvernement de ces évolutions.

Non seulement, il n'en sera rien, mais, s'ils sont retenus, les projets inscrits dans la loi de finance 2006 – bouclier fiscal, plafonnement de la taxe professionnelle, refus que les départements puissent moduler le taux de la TIPP ou de la taxe sur les assurances - tendent à limiter encore notre marge de manœuvre sur les ressources fiscales. Par ailleurs la réforme de la DGF l'année dernière, celle de la DGE cette année, sont particulièrement pénalisantes pour notre département.

Tout pousse à alourdir la fiscalité des ménages, alors que dans le même temps le discours gouvernemental met en accusation les collectivités locales et l'intercommunalité, sur leur mauvaise gestion et leurs hausses de fiscalité !

Une seule de nos recettes conserve encore un bon dynamisme : les droits de mutation ont continué à croître en 2005. Mais cette recette pourrait connaître un retournement de tendance, si le marché de l'immobilier, sensible à la hausse des taux bancaires, venait à se ralentir.

Nos marges de manœuvre sont donc limitées.

Les dépenses de fonctionnement, nous le savons, pour l'essentiel, sont liées à des prestations ou à des activités que nous avons obligation d'exercer. Nous devons, encore plus qu'hier, être attentifs à la bonne utilisation de nos moyens et à l'anticipation des dépenses de fonctionnement induites par les nouveaux dispositifs que nous souhaitons mettre en place.

La programmation pluriannuelle, en matière d'investissement, propose de maintenir le niveau actuel, voire légèrement supérieur, de nos engagements.

Les programmes routiers, contournement Nord-Ouest de Quimper, pont de Térénez, desserte des ports bigoudens sont des opérations attendues.

Nous souhaitons poursuivre l'effort pour les collèges : entretien, sécurité, adaptation, réseaux informatiques, nouveau collège envisagé à Plabennec.

L'avancement des études, la recherche de solutions pour l'évacuation des boues de dragage, permettent d'envisager le démarrage des investissements sur le port de pêche de Saint-Guérolé et ensuite du Guilvinec.

L'amélioration continue des locaux mis à disposition des services, en particulier de ceux de l'action sociale, nous amène à envisager des bâtiments à Landerneau, à Brest, à Morlaix...

Notre décision d'exercer, à la place de l'Etat, la délégation des aides à la pierre à compter de janvier 2006, confirme notre engagement dans la politique de l'habitat.

Nous l'exercerons en partenariat avec les communes et intercommunalités, au service de la mise en œuvre du droit au logement et d'une politique équilibrée d'aménagement du territoire. De plus, nous accompagnerons les grandes opérations de rénovation urbaine à Brest et à Quimper pour lesquelles des conventions sont ou seront passées avec l'agence nationale de rénovation urbaine.

Nous respecterons, bien évidemment, les engagements pris dans le cadre du Contrat de plan (programmes routiers, infrastructures ferroviaires, portuaires, aéroport de Brest...) ainsi que les opérations habituelles d'entretien ou de renouvellement sur notre patrimoine.

Nous sommes engagés dans l'élaboration de notre agenda 21. Nous en avons fixé les axes lors de notre séance du 04 juillet 2005. Les commissions seront appelées à définir les objectifs qui en découlent pour que les services puissent les traduire en actions à mener.

Nous avons là une occasion d'analyser l'ensemble de nos politiques, afin d'en vérifier l'adaptation aux besoins de nos concitoyens ou de nos partenaires, aux évolutions de la société, afin de vérifier qu'elles permettent d'assurer une bonne cohérence entre la volonté de développement, les exigences de solidarité, la nécessité de préserver notre environnement.

Les priorités données aux politiques éducatives, à une politique de déplacement privilégiant le transport collectif, et répondant mieux aux besoins et aux moyens des Finistériens, au soutien aux infrastructures à finalité économique réalisées dans le respect de l'environnement, à la poursuite de politiques sociales qui ne se contentent pas de verser des allocations mais s'attachent à un suivi social personnalisé, sont bien en phase avec ce projet de développement durable.

Le travail de nos services en 2006, comme les orientations du budget qui vous seront proposées, en seront la traduction concrète.